

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

Session ordinaire du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 7 octobre 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présentes, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 9 septembre 2024
- 2) Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2024

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 septembre 2024.
- 3) Contrat de sous-location avec la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François pour le local situé au 15, rue Principale Est, secteur Cookshire (SAAQ) – Autorisation de signature.
- 4) Contrat de location avec La Bambinerie – Préavis de résiliation.
- 5) Entente avec la Ville de Sherbrooke relative au partage des redevances perçues aux gravières et sablières – Autorisation de signature.
- 6) Augertek Forages inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux du PRIMEAU 2023.
- 7) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 8) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Renouvellement d'adhésion.
- 9) Cité Construction TM inc. – Paiement du décompte progressif numéro 3 relatif aux travaux de réfection du Barrage Sawyerville (X0002545).
- 10) Cité Construction TM inc. – Paiement de la retenue relative aux dalles des patinoires (Cookshire, Johnville et Sawyerville).
- 11) Excavation Danny Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux sur le chemin Learned Plain (PTI).
- 12) Groupe Colas Quebec inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'approvisionnement en enrobés bitumineux.

- 13) Le Groupe ADE Estrie inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'entretien des conduites des divers chemins municipaux (TECQ 2019-2024).
- 14) Les Pneus Robert Bernard (St-Élie) Ltée – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation et l'installation de divers pneus.
- 15) Les produits de ciment Sherbrooke Ltée – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux sur le chemin Learned Plain (PTI).
- 16) Ville de East Angus – Contribution pour la Cour municipale en 2024.
- 17) Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement d'honoraires professionnels concernant la gouvernance de l'information (Loi 25).
- 18) Ressort Deziel – Approvisionnement en diverses huiles.
- 19) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux au sous-sol du Centre communautaire Sawyerville (FRR volet 2).
- 20) Construction DJL inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réfection des chemins Dolbec et du Bassin (PAVL, volet PPA-ES).
- 21) Réseau Biblio Estrie – Cotisation pour l'année 2025.
- 22) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 (dossier 1141038) – Adoption de la version numéro 5.
- 23) Servitude en faveur de la Ville sur le lot 4 488 278 – Autorisation de signature.
- 24) Construction Groupe Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de la rue Fraser (PPA-CE).

G. Urbanisme et inspection

- 1) Dérogation mineure 24-DM-02 : Demande d'agrandissement d'un bâtiment principal au 165, rue Craig Nord, zone Re-131 – Recommandation 24-UR-07.

H. Loisirs, communications et vie culturelle

- 1) Grande Semaine des tout-petits (GSTP) du Collectif petite enfance et Espace MUNI – Invitation à participer à la Levée des drapeaux.
- 2) Sentiers au Pont couvert John Cook – Permis d'occupation d'un immeuble public du MTQ (lot 4 488 442, secteur Cookshire).

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un journalier permanent à temps complet.
- 2) Ressources humaines – Embauche d'un journalier conducteur permanent saisonnier.
- 3) Réparation du moteur de camion 10 roues (véhicule numéro 26-07) – Autorisation de dépenses.
- 4) Site de traitement des eaux usées du secteur Johnville – Offre de service pour des travaux de paysagement.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Ressources humaines – Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des pompiers.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) Règlement numéro 365-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire :
 - a. Avis de motion;
 - b. Adoption du projet de règlement;
 - c. Délégation de pouvoir pour l'assemblée publique de consultation.

- 2) Règlement numéro 366-2024 amendant le *Plan d'urbanisme numéro 285-2021* concernant les îlots de chaleur :
 - a. Avis de motion;
 - b. Adoption du projet de règlement;
 - c. Délégation de pouvoir pour l'assemblée publique de consultation.

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.
- 2) Tournoi-bénéfice de l'équipe des Taverniers – Demande de gratuité du Centre communautaire Johnville pour les années 2025 à 2027.
- 3) Station d'épuration des eaux usées du secteur Johnville – Offre de service relative à la capacité de traitement résiduelle des étangs aérés.
- 4) Demande de Certificat d'autorisation pour la mise en service en urgence d'un nouveau puits au chemin du Bassin, secteur Cookshire – Mandat de représentation à Québeceau Consultants.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-10-9850

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 9 septembre 2024

Résolution 2024-10-9851

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa

lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2024

Résolution 2024-10-9852

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Un citoyen représentant de la FADOQ Sawyerville rappelle ses projets prévus au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) et questionne le conseil quant au budget et à la programmation des travaux de réalisation. Le maire indique le suivi de collaboration avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour un plan directeur de divers projets, dont celui en l'espèce.
- 2) Une citoyenne représentante de la FADOQ Sawyerville rappelle au conseil que la subvention PNHA est remise pour les aînés et propose qu'elle soit demandée également par des organismes des autres secteurs. Elle présente les orientations et activités de la FADOQ Sawyerville ainsi que du Programme MADA. Enfin, elle questionne le conseil quant à la demande au PNHA.
- 3) Un citoyen représentant de la FADOQ Sawyerville rappelle le besoin que leur salle soit intergénérationnelle afin de rejoindre le plus de gens possible. Il indique sa compréhension des procédures d'exécution mais souligne sa hâte à réaliser ses principaux projets d'activités. Il souligne l'importance de collaborer en équipe et d'être tenu informé de l'avancement des travaux avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie. Le maire résume les diverses demandes et procédures en traitement et félicite l'organisme pour son temps et son énergie consacrés à la ville.
- 4) Un citoyen du secteur Cookshire questionne le conseil quant à sa dérogation mineure, dont le maire indique le suivi.

Une citoyenne ayant un lien familial avec le demandeur de cette dérogation mineure résume et rappelle les impacts de cette demande.

E. Correspondance

Résolution 2024-10-9853

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois de septembre 2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2024-10-9854

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité des finances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'approuver la liste des comptes à payer jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 septembre 2024.

Résolution 2024-10-9855

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de déposer aux archives municipales le rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 30 septembre 2024, tel que préparé par la trésorière et recommandé par le comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Contrat de sous-location avec la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François pour le local situé au 15, rue Principale Est, secteur Cookshire (SAAQ) – Autorisation de signature.

Résolution 2024-10-9856

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente de sous-location avec la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François du local situé au 15, rue Principale Est, secteur Cookshire, aux fins d'utilisation à titre de mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Contrat de location avec La Bambinerie – Préavis de résiliation.

Résolution 2024-10-9857

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de résilier le contrat de location avec La Bambinerie pour le local situé au 102, rue Principale Est, secteur Cookshire, aux fins d'autres utilisations communautaires.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à cette résiliation, laquelle sera effective selon les dispositions convenues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Entente avec la Ville de Sherbrooke relative au partage des redevances perçues aux gravières et sablières – Autorisation de signature.

Résolution 2024-10-9858

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente avec la Ville de Sherbrooke relative au partage des redevances perçues aux gravières et sablières, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Augertek Forages inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux du PRIMEAU 2023.

Résolution 2024-10-9859

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 102,80 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Augertek Forages inc. concernant les travaux du PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2024-10-9860

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 262,99 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., définis comme suit :

Objet	Montant
1. Litige juridique – Services de télécommunication	1 350,32 \$
2. Litige juridique – Règlementation municipale (zonage).	441,86 \$
3. Ressources humaines – Renouvellement de la convention collective des pompiers	396,64 \$
4. Relations de travail	74,17 \$
Total :	2 262,99 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Renouvellement d'adhésion.

Résolution 2024-10-9861

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 172,46 \$ (taxes

incluses) à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François concernant l'adhésion pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Cité Construction TM inc. – Paiement du décompte progressif numéro 3 relatif aux travaux de réfection du Barrage Sawyerville (X0002545).

Résolution 2024-10-9862

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 357 600,85 \$ (taxes incluses) à Cité Construction TM inc. concernant les travaux de réfection du Barrage Sawyerville (X0002545), selon la résolution d'adjudication du contrat numéro 2024-03-9458 et le décompte progressif numéro 3 daté du 24 septembre 2024, tel que recommandé par monsieur Éric Dallaire de FNX Innov en date du 25 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Cité Construction TM inc. – Paiement de la retenue relative aux dalles des patinoires (Cookshire, Johnville et Sawyerville).

Résolution 2024-10-9863

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 30 659,46 \$ (taxes incluses) à Cité Construction TM inc. concernant la retenue sur la facturation relative aux dalles des patinoires (Cookshire, Johnville et Sawyerville), tel que recommandé par le directeur du Bureau de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Excavation Danny Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux sur le chemin Learned Plain (PTI).

Résolution 2024-10-9864

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 880,97 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Excavation Danny Prévost inc. concernant les travaux sur le chemin Learned Plain.

Cette dépense est financée par le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Groupe Colas Quebec inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'approvisionnement en enrobés bitumineux.

Résolution 2024-10-9865

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 10 569,43 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels du Groupe Colas Québec inc. concernant l'approvisionnement en enrobés bitumineux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Le Groupe ADE Estrie inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'entretien des conduites des divers chemins municipaux (TECQ 2019-2024).

Résolution 2024-10-9866

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 24 991,98 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels du Groupe ADE Estrie inc. concernant l'entretien des conduites de divers chemins municipaux.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Les Pneus Robert Bernard (St-Élie) Ltée – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation et l'installation de divers pneus.

Résolution 2024-10-9867

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 515,92 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les Pneus Robert Bernard (St-Élie) Ltée concernant la réparation et l'installation de divers pneus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Les produits de ciment Sherbrooke Ltée – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux sur le chemin Learned Plain (PTI).

Résolution 2024-10-9868

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 12 086,58 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les produits de Ciment Sherbrooke Ltée concernant les travaux sur le chemin Learned Plain.

Cette dépense est financée par le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Ville de East Angus – Contribution pour la Cour municipale en 2024.

Résolution 2024-10-9869

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 33 886,03 \$ (taxes incluses) à la Ville de East Angus concernant la contribution de l'année 2024 pour la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement d'honoraires professionnels concernant la gouvernance de l'information (Loi 25).

Résolution 2024-10-9870

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 972,95 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Raymond Chabot Grant Thornton concernant la gouvernance de l'information (Loi 25).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Ressort Deziel – Approvisionnement en diverses huiles.

Résolution 2024-10-9871

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 765,81 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Ressort Deziel concernant de l'approvisionnement en diverses huiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux au sous-sol du Centre communautaire Sawyerville (FRR volet 2).

Résolution 2024-10-9872

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 20 321,61 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Turco-Shank Construction concernant divers travaux au sous-sol du centre communautaire Sawyerville.

Une aide financière de 75 % est prévue par le volet 2 du Programme Fonds régions et ruralité (FRR) et le solde est financé par le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Construction DJL inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réfection des chemins Dolbec et du Bassin (PAVL, volet PPA-ES).

Résolution 2024-10-9873

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 22 921,52 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Construction DJL inc. concernant la réfection des chemins Dolbec et du Bassin.

Cette dépense est financée par le volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable (dossier numéro QZN79428 – 41038 (5) – 20240424-015), accepté le 15 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) Réseau Biblio Estrie – Cotisation pour l'année 2025.

Résolution 2024-10-9874

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation

2025, correspondant à un taux de 4,15 \$ par habitant, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (Réseau Biblio Estrie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 (dossier 1141038) – Adoption de la version numéro 5.

Résolution 2024-10-9875

ATTENDU QUE :

- La Ville de Cookshire-Eaton, ci-après nommée la « Ville », a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond t résolu que :

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la version n° 05 de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Ville atteste par la présente résolution que version n° 05 de la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23) Servitude en faveur de la Ville sur le lot 4 488 278 – Autorisation de signature.

Reporté.

24) Construction Groupe Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de la rue Fraser (PPA-CE).

Résolution 2024-10-9876

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 27 364,05 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Construction Groupe Prévost inc. concernant les travaux de la rue Fraser.

Cette dépense est financée en partie, soit d'un montant de 13 000 \$, par le volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Urbanisme et inspection

- 1) Dérogation mineure 24-DM-02 : Demande d'agrandissement d'un bâtiment principal au 165, rue Craig Nord, zone Re-131 – Recommandation 24-UR-07.

Reporté.

H. Loisirs, communications et vie culturelle

- 1) Grande Semaine des tout-petits (GSTP) du Collectif petite enfance et Espace MUNI – Invitation à participer à la Levée des drapeaux.

Résolution 2024-10-9877

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* (GSTP) se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'Égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

CONSIDÉRANT QUE la *Grande semaine des tout-petits* a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre du programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, comme gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les filles ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton autorise la proclamation de la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la *Grande semaine des tout-petits!*;

QUE ce conseil autorise la levée du drapeau pour la *Grande semaine des tout-petits* en invitant la population à porter le « carré-doudou » le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Sentiers au Pont couvert John Cook – Permis d'occupation d'un immeuble public du MTQ (lot 4 488 442, secteur Cookshire).

Résolution 2024-10-9878

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le permis d'occupation pour l'immeuble public du ministère des Transports et de la Mobilité durable situé sur la rue Craig Nord sur une partie du lot 4 488 442, secteur Cookshire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partir intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un journalier permanent à temps complet.

Résolution 2024-10-9879

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics pour l'embauche d'un journalier permanent à temps complet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'embaucher le candidat numéro TP-LISCOR, rétroactivement au 23 septembre 2024, afin d'occuper un poste de journalier permanent à temps complet selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche d'un journalier conducteur permanent saisonnier.

Résolution 2024-10-9880

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics pour l'embauche d'un journalier conducteur permanent saisonnier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'embaucher le candidat numéro TP-BERDAV, rétroactivement au 30 septembre 2024, afin

d'occuper un poste de journalier conducteur permanent saisonnier selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Réparation du moteur de camion 10 roues (véhicule numéro 26-07) – Autorisation de dépenses.

Résolution 2024-10-9881

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la réparation ou le changement du moteur de camion 10 roues (véhicule numéro 26-07), les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
ADF Diesel St-Stanilas inc.	38 705,79 \$
STZ Diesel inc.	31 988,06 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adjuger le contrat pour la réparation du moteur de camion 10 roues (véhicule numéro 26-07) pour un montant de 38 705,79 \$ (taxes incluses) à ADF Diesel St-Stanilas inc., conformément à sa soumission datée du 16 septembre 2024 et aux documents d'appel d'offres.

Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Site de traitement des eaux usées du secteur Johnville – Offre de service pour des travaux de paysagement.

Résolution 2024-10-9882

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 12 595 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de Amanda-Joe Plantations concernant les travaux de paysagement au site de traitement des eaux usées du secteur Johnville.

Cette dépense est financée par le *Règlement d'emprunt numéro 331-2023*.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Ressources humaines – Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des pompiers.

Résolution 2024-10-9883

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des pompiers.

Cette résolution est sujette à l'approbation finale du conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) Règlement numéro 365-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire.

Résolution 2024-10-9884

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton*.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de réduire les marges avant en cour avant secondaire.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-10-9885

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 365-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire*.

Le présent projet de règlement numéro 365-2024 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de réduire les marges avant en cour avant secondaire.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue ultérieurement à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-10-9886

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique

sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de présider et fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement numéro 365-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire*.

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Règlement numéro 366-2024 amendant le *Plan d'urbanisme numéro 285-2021* concernant les îlots de chaleur.

Résolution 2024-10-9887

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton*.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de d'encadrer davantage les îlots de chaleur.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-10-9888

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 366-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant les îlots de chaleur*.

Le présent projet de règlement numéro 366-2024 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'encadrer davantage les îlots de chaleur.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue ultérieurement à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-10-9889

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur*

l'aménagement et l'urbanisme, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de présider et fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement numéro 366-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant les îlots de chaleur*.

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

- 1) Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Dépôt au conseil municipal du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC).

- 2) Tournoi-bénéfice de l'équipe des Taverniers – Demande de gratuité du Centre communautaire Johnville pour les années 2025 à 2027.

Résolution 2024-10-9890

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Taverniers demande l'autorisation pour la tenue d'un tournoi de balle du 13 au 15 juin 2025 inclusivement au Centre communautaire du secteur Johnville, sans frais, en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE la demande inclus un renouvellement pour les années 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice en loisirs, communications et vie culturelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation sans frais du terrain de balle et du local du rez-de-chaussée du Centre communautaire du secteur Johnville du 13 au 15 juin 2025 inclusivement, selon les dispositions du *Règlement général numéro 332-2023*, comme demandé par l'équipe des Taverniers en date du 26 septembre 2024;

QUE cette demande soit renouvelée pour les années 2026 et 2027 conditionnellement à ce que les profits soient remis à au moins une

association localisée sur le territoire de Cookshire-Eaton parmi les activités des années 2025 à 2027 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Station d'épuration des eaux usées du secteur Johnville – Offre de service relative à la capacité de traitement résiduelle des étangs aérés.

Résolution 2024-10-9891

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de Québeceau Consultants au montant de 5 900 \$ (taxes applicables en sus) concernant la capacité de traitement résiduelle des étangs aérés selon les constantes cinétiques réelles de la station d'épuration des eaux usées du secteur Johnville;

D'AUTORISER le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Demande de Certificat d'autorisation pour la mise en service en urgence d'un nouveau puits au chemin du Bassin, secteur Cookshire – Mandat de représentation à Québeceau Consultants.

Résolution 2024-10-9892

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

DE MANDATER la firme Québeceau Consultants afin de représenter la Ville de Cookshire-Eaton pour la demande de Certificat d'autorisation concernant la mise en service en urgence d'un nouveau puits au chemin du Bassin, secteur Cookshire;

D'AUTORISER le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Un citoyen indique sa satisfaction quant à l'entretien du chemin de gravier Giguère et signale que tout chemin devrait être réalisé de cette façon. Il rappelle l'importance de la conservation de ces travaux et de la formation aux employés municipaux. Il indique sa compréhension du transport de véhicules lourds sur le territoire, de grande superficie et en zone rurale, ainsi que l'importance de la sécurité routière pour tous les utilisateurs de façon quotidienne.

Il informe le conseil de l'augmentation majeure d'aides financières aux forestiers cette année et comprend que l'aide aux municipalités a été

quant à elle réduite. Il soulève l'importance de former les employés municipaux pour éviter d'endommager inutilement les chemins.

Il démontre un outil nommé « patins » pour les camions de déneigement dont il demande la vérification d'installation et d'ajustement le cas échéant.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2024-10-9893

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe